

COMPTE RENDU DE LA REUNION DE CONSEIL MUNICIPAL

DU 25 JANVIER 2020

ELECTION DE LA 112^{ème} ROSIERE

Mr Thierry MORICE n'a pas pris part au vote.

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance de la liste des jeunes filles susceptibles d'être élues, vote à bulletins secrets, le résultat est le suivant :

- Emilie MORICE : 9 voix
- 1 bulletin blanc

Melle Emilie MORICE est élue 112^{ème} Rosière d'Argenvilliers et sera couronnée le 12 avril prochain, jour de Pâques et percevra la subvention communale de 1 000 euros.

SUBVENTIONS COMMUNALES

COMICE AGRICOLE : 50 € - 100 KMS DU PERCHE : 100 € - ARGENVILLOISE : 150 € - CROIX ROUGE : 75 € - PREVENTION ROUTIERE : 50 € COOPERATIVE SCOLAIRE : 300 € LUTINS DU PARC : 200 € - POMPIERS : 100 € - AMIS DU PERCHE : 40 € - TENNIS CLUB ARGENVIL-BEAUMONT : 100 € ADMR ARGENVILLIERS-BEAUMONT : 100 € - CERCLE DE L'AMITIE : 100 € - ANCIENS COMBATTANTS : 200 € - ASS LES PETITES LOUPS : 100 € - APE BELMA : 200 € - JPS Thiron : 50 € - L'Art d'être Perché : 300 € - Tennis Club Thiron : 50 € - Ass Brossolette : 50 € - Les aires du Perche : 50 € - Comité des Fêtes Argenvilliers : 300 € - Les Souliers du Perche : 150€ - Fondation du Patrimoine : 55 € - Restau du Coeur : 100 € - Plan bibliothèque école : 150 €

INAUGURATION DU RESTAURANT

Le conseil municipal, après délibération fixe la date de l'inauguration du restaurant au vendredi 28 février 2020 à 18 heures.

QUESTIONS DIVERSES

- F.D.I. 2020 : Le conseil municipal charge le Maire de demander la subvention auprès du Conseil Départemental au titre du F.D.I. 2020.
- Dettes irrécouvrables : Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide d'inscrire la somme de 32 euros en dette irrécouvrable au compte 6542 du budget primitif de 2020.
- Implantation d'éoliennes : Une proposition d'étude sur l'implantation d'éoliennes sur le territoire de la commune est parvenue en mairie. Après délibération, le conseil municipal ne souhaite pas y donner suite.

- Redevance Orange 2019 : Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte la redevance d'occupation du domaine public de Orange pour 2019 qui s'élève à 632.05 euros.
- Courriers divers : Monsieur le Maire donne lecture de divers courriers

Prochaine réunion le jeudi 5 mars 2020 à 20 h